RCS : CHATEAUROUX
Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00105
Numéro SIREN : 325 559 193
Nom ou dénomination : BERRY DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2019 sous le numéro de dépôt 2833

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BERRY DISTRIBUTION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 62 rue Albert Chichery 36300 LE BLANC — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 5 5 5 9 1 9 3 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

Comptes approuvés par l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2019

Le Président

B-2833 | 2019

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/03/2019 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	270 256	AG	267 665	2 591
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	771 573	AO		771 573
		Constructions	AP	10 829 697	AQ	9 107 467	1 722 230
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 992 257	AS	1 605 279	386 977
		Autres immobilisations corporelles	AT	928 836	AU	676 866	251 969
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	740 843	CV		740 843
		Créances rattachées à des participations	BB	90 402	BC		90 402
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	50	BG		50
		Autres immobilisations financières*	BH	4 881	BI		4 881
		TOTAL (II)	BJ	15 628 798	BK	11 657 279	3 971 518
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	31 840	BM		31 840
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	3 368 582	BU		3 368 582
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	190 850	BY	8 125	182 724
		Autres créances (3)	BZ	1 846 921	CA		1 846 921
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	252 155	CG		252 155
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	95 410	CI		95 410
		TOTAL (III)	CJ	5 785 761	CK	8 125	5 777 635
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	21 414 559	1A	11 665 405	9 749 154

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
REÇU
11 OCT. 2019
36000 CHATEAUROUX

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BERRY DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 640 000)	DA	640 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	64 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 463 313
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	255 809
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 423 123
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	126 070
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	126 070
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 965 803
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 769
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 210 040
	Dettes fiscales et sociales	DY	935 618
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	76 729
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	7 199 961
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 749 154

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 280 203
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 604 656

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BERRY DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 267 016	FB		FC	28 267 016	
	Production vendue biens *	FD	3 295 841	FE		FF	3 295 841	
	Production vendue services *	FG	1 360 890	FH		FI	1 360 890	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	32 923 748	FK		FL	32 923 748	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 327	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	79 457	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 358	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	33 013 892	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 118 735	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	142 226	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	807 337	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 742)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 565 550	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	516 344	
	Salaires et traitements*					FY	3 012 019	
	Charges sociales (10)					FZ	1 066 766	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	513 916	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 005	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	32 631	
	Autres charges (12)					GE	33 295	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	32 808 087	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	205 804	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	1 106	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 342	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 780	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	6 122	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 755	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	39 755	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(33 633)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	173 277	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BERRY DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 618
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	39 037
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	41 655
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 770
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	29 118
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	17 652
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	62 541
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(20 885)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	43 865
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(147 282)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 062 777
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	32 806 967
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	255 809

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	50 316
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 208
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 770	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	29 118	
Provisions pour risques et charges	17 652	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 618
Produits des cessions d'éléments d'actif		39 037

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BERRY DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 9 749 154 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 255 809 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 1 à 2 ans
* Constructions : 10 à 20 ans
* Agencements des constructions : 12 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.
La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TH/TF 00-02)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de -35 312 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :
- comptabilisation d'un produit, déduit de la charge d'impôt sur les sociétés pour 153 183 euros au titre de l'année 2018.
- extourne (charge) de la provison de mars 2018 pour 35 312 euros.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

PROVISIONS ET LITIGES :
Provision constituée pour tenir compte du risque lié au nouveau contentieux commercial entre les fournisseurs du Galec et l'enseigne Leclerc. Le 28/02/2018, le Galec a fait l'objet d'une assignation à comparaitre du Ministre de l'Economie devant le tribunal de commerce de Paris. Le contentieux porte sur l'obtention de remises additionnelles et inconditionnelles sans contreparties réelles évaluées au niveau national à 83 M€. Pour la société BERRY DISTRIBUTION, le risque est évalué à 75 787 €.

Contrôle Fiscal :
Provision faite pour les conclusions du contrôle pour 15 924€ réglé après clôture.

Autres éléments significatifs

INTEGRATION FISCALE :
Depuis le 1er avril 2000, la société BERRY DISTRIBUTION est une société fille de la société MANOR avec option pour le régime de l'intégration fiscale.
La convention retenue pour la répartition de l'impôt est celle où les charges sont supportées par chaque société intégrée.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	269 087	1 170		270 257
Immobilisations incorporelles	**269 087**	**1 170**		**270 257**
- Terrains	771 573			771 573
- Constructions sur sol propre	6 413 375	5 029		6 418 404
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 400 387	10 907		4 411 294
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 975 679	174 824	158 245	1 992 257
- Installations générales, agencements aménagements divers	365 564	45 780	1 660	409 684
- Matériel de transport	198 190	143 635	134 976	206 849
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	304 308	7 995		312 303
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**14 429 076**	**388 170**	**294 882**	**14 522 364**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	828 154	3 092		831 246
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 608	4 500	3 177	4 931
Immobilisations financières	**831 762**	**7 592**	**3 177**	**836 177**
ACTIF IMMOBILISE	15 529 925	396 932	298 059	15 628 798

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	265 215	2 451		267 666
Immobilisations incorporelles	**265 215**	**2 451**		**267 666**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	4 944 687	213 337		5 158 024
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 812 376	137 068		3 949 443
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 669 917	93 608	158 245	1 605 280
- Installations générales, agencements aménagements divers	279 198	28 748	1 660	306 286
- Matériel de transport	141 523	32 162	107 385	66 300
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	297 737	6 543		304 281
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 145 438**	**511 466**	**267 291**	**11 389 614**
ACTIF IMMOBILISE	11 410 653	513 917	267 291	11 657 280

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	2 451	511 466	513 917
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	**2 451**	**511 466**	**513 917**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		267 291	267 291
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		**267 291**	**267 291**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 228 517 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	90 403		90 403
Prêts	50		50
Autres	4 881		4 881
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	190 851	190 851	
Autres	1 846 922	1 846 922	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	95 410	95 410	
Total	**2 228 517**	**2 133 183**	**95 334**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 650		

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 669
Autres créances	958 680
Disponibilités	
Total	**964 349**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	7 120	1 006		8 126
Total	**7 120**	**1 006**		**8 126**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 006		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 640 000,00 euros décomposé en 16 000 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	75 787	17 652			93 439
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	29 141	32 631	29 141		32 631
Total	**104 928**	**50 283**	**29 141**		**126 070**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		32 631	29 141		
Financières					
Exceptionnelles		17 652			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 199 961 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 604 657	2 604 657		
- à plus de 1 an à l'origine	1 361 146	441 389	842 853	76 904
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	11 219	11 219		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 210 041	2 210 041		
Dettes fiscales et sociales	935 618	935 618		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	77 280	77 280		
Produits constatés d'avance				
Total	**7 199 961**	**6 280 204**	**842 853**	**76 904**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	140 305			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	475 007			
(**) Dont envers les associés	550			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 333 270	1 333 270	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 333 270**	**1 333 270**	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 671
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 302
Dettes fiscales et sociales	679 611
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	26 040
Total	**888 624**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	95 410
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**95 410**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 281 508		3 281 508
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	14 333		14 333
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	878 405		878 405
Ventes de marchandises	28 267 017		28 267 017
Produits des activités annexes	482 485		482 485
TOTAL	32 923 748		32 923 748

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 14 846 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Dans le cadre de sa mission légale de certification, il a été comptabilisé pour l'exercice clos au 31/03/2018 : 14 673€, et il a été estimé pour l'exercice clos au 31/03/2019 les même honoraires.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	208 589	-85 387	293 976
+ Résultat exceptionnel	-20 885	-5 848	-15 037
- Participations des salariés	43 865	20 735	23 130
Résultat comptable	143 839	-111 970	255 809

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 73 685 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	240 080
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	23 079
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	263 159
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	73 685
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2000, la société SAS BERRY DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MANOR, 62 rue ALBERT CHICHERY 36300 LE BLANC.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 121 personnes dont 7 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	104	
Total	121	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution TESTEDIS sur emprunt EDEL 596k€	
Caution JUSSIE s/ prêt CA pour 386 K€	
Caution SN DIARA SAS : s/ prêts Crédit Coopératif pour 134 832 Euros	
Caution solidaire individuel de 224 K€ en principal et 67.2 K€	
en intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 216 mois au	
bénéfice du Crédit Agricole, pour garantir un emprunt de la SCI LES REMIEGERES	
Garanties accordées à FRUCTICOMI, CMCIC LEASE et FINAMUR au titre du crédit bail	
immobilier de la société parrainée BELLEVUE Distribution	
Caution solidaire de Finaciere JC2H auprès de Caisse d'épargne (à hauteur de 460K€), de BECM	
de BECM (à hauteur de 230K€ soit 11.50%) et BPIFrance (à hauteur de 230K€) soit 11.50%	
Caution sur crédit bail immobilier consenti par BPIFrance financement, FINAMUR et CMCIC LEASE, au	
profit de TESTEDIS	
Caution consentie à ARKEA Crédit bail pour 240K€ pour TESTEDIS	
Rive Droite investissement : Caution solidaire 15% de l'encours du crédit	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Parrainages : Bellevue 11.5%, JC2H 11.5%, Loudun 9%, Arcachon 9%, Lamego, Soria,	
Testedis, Diara, HSB, Rive Droite Investissement	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Nantissement du fonds de commerce en garantie du découvert EDEL à hauteur de 1 300 K€	
Avals et cautions	
SAS LUDIS : 24% de la perte d'exploitation	
SAS SUD VENDEE : 19% de la perte d'exploitation	
SAS FRANCONDIS : 19% de la perte d'exploitation	
LIMOGES DIS : 19% de la perte d'exploitation	
NIKAIADIS : 19% de la perte d'exploitation	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 244 409 euros
il n'est pris aucune disposition particulière en matière de départ à la retraite. L'engagement du passif social "Indemnités de Fin de Carrière", charges sociales incluses, fait ressortir un montant de 244 409 € au 31/03/2019; Ce calcul retient l'hypothèse d'un départ à la retraite à 65 ans, avec un taux d'actualisation de 1.57%.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

Dossier de Gestion

Tableau de financement (retraité)

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	781 955	
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible	**781 955**	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	40 687	
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés		
Nouveaux emprunts et contrats de credit-bail	140 305	
Subventions d'investissement		
Total des ressources	**962 947**	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		256 000
Remboursement de comptes courants et versements aux associés		71 612
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		396 932
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		475 007
Total des emplois		**1 199 551**
Variation du fonds de roulement net global		**236 604**

	31/03/2019	31/03/2018	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	3 400 423	3 540 906		140 484
Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes clients, comptes rattachés	190 851	209 270		18 419
Autres créances	1 278 002	1 051 389	226 614	
Comptes de régularisation	95 410	130 955		35 545
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes		117	117	
Fournisseurs, comptes rattachés	2 210 041	2 149 002		61 039
Dettes fiscales et sociales	935 618	1 101 324	165 705	
Autres dettes	77 056	74 776		2 280
Comptes de Régularisation				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			**134 670**	
Variation de la trésorerie active	252 156	198 520	53 636	
Variations de la trésorerie passive	2 604 657	2 179 747		424 909
Variation nette de trésorerie				**371 274**
Variation du fonds de roulement net global				**236 604**

BERRY DISTRIBUTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 640 000 €
Siège social : Rue Albert Chichery - 36300 LE BLANC
325 559 193 R.C.S. CHATEAUROUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 255 809,24 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, à concurrence de 152 000,00 euros
 soit 9,50 euros par action,

- à la réserve ordinaire, à concurrence du solde, soit la somme de 103 809,24 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er OCTOBRE 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués aux personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2016 :
200 000 euros, soit 12,50 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros.

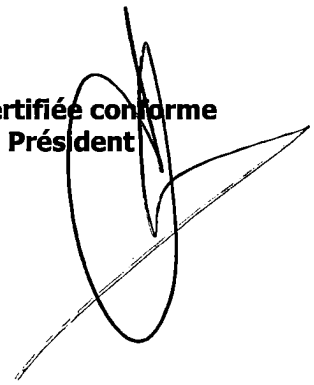
Exercice clos le 31 mars 2017 :
152 000 euros, soit 9,50 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 152 000 euros.

Exercice clos le 31 mars 2018 :
256 000 euros, soit 16 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 256 000 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 SEPTEMBRE 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme
Le Président



DUO
SOLUTIONS
TALENTS MULTIPLES. CONSEILS UNIQUES.

GREFFE

Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Social
Fiscal
Gestion
Formation
Conseil

Associés Poitiers
Anne David
Jean-Paul Deranlot
Franck Fortin
Marielle Gargouil
Michel d'Hérouville
Christine Janet
Nicolas Jarry
Dominique Jourde
Philippe Renouf

Associés autres sites
François-Xavier Andrault
Pascal Angeloni
Karine Avrard
Jean-Luc Bardet
Hélène Braillard
Pascal Da Costa
Philippe Germon
Frédéric Mielcarek
Sylvie Raby
Didier Savattier

Associés service social
Benjamin Bibard
Delphine Lepeigné

● **Poitiers**
16 rue du Pré Médard
BP 25
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél : 05 49 88 83 81
Fax : 05 49 55 13 11
www.duo-solutions.fr

DUO SOLUTIONS AUDIT
SARL AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
388 794 141 RCS POITIERS
CODE NAF 6920Z
TVA FR 18 388 794 141 00035

BERRY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 640 000 €
Siège Social : Rue Albert Chichery
36300 LE BLANC

N° SIRET : 325 559 193 00017
Code APE : 4711F
RCS CHATEAUROUX : 325 559 193

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Aux associés de la société BERRY DISTRIBUTION,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BERRY DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables expose celles relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-4 du code de commerce.

CG.

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

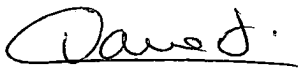
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 12 septembre 2019

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,



Christine JANET